

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'an deux mille douze, le vendredi 28 juin à 15 heures, à CARRY LE ROUET, les actionnaires de la Société FINANCIERE ET IMMOBILIÈRE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE : Société Anonyme au capital de 2 913 300. €. divisé en 1 911 000 actions de 1.52 €. l'une, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration parue dans les journaux d'annonces légales :

- B.A.L.O. n° 55 du 8 mai 2013
- LES NOUVELLES PUBLICATIONS ECONOMIQUES ET JURIDIQUES des Bouches-du-Rhône n° 9742 du 7 juin 2013.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie-Catherine SULITZER en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration.

Messieurs Roland SULITZER et Robert BOURGAREL, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Chantal DEL-CORSO est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

La Présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1 017 781 actions, et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée, peut valablement délibérer. Le pouvoir de MF INVESTISSEMENT reçu hors délai légal n'a pas pu être pris en compte.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 avec affectation des résultats.
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- Renouvellement du mandat de 2 Administrateurs.
- Nomination d'un nouvel Administrateur.
- Quitus aux Administrateurs.
- Questions diverses.

.../...

.../...

La Présidente dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- 1) un exemplaire des journaux d'annonces légales et les copies des lettres adressées aux titulaires d'actions nominatives
- 2) la feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau
- 3) les pouvoirs des actionnaires représentés
- 4) les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes)
- 5) le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 6) le rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice
- 7) le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Après lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes la Présidente tient à informer l'Assemblée qu'en ce qui concerne le caravanning, le chiffre d'affaires pour les 6 premiers mois de cette année a baissé de 13% par rapport à celui de l'année dernière à cause de la non location de nos mobilhomes par les ouvriers. En ce qui concerne les réservations pour la saison présente, elles sont moyennes ce qui ne laisse pas augurer une bonne saison estivale

La Présidente informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de Carry le Rouet a élu un nouveau Maire en remplacement de l'ancien qui a démissionné, ce qui laisse présager des possibilités positives pour l'avenir de vos terrains, mais il faudra attendre sa réélection aux prochaines élections municipales.

Après avoir répondu et débattu aux différentes questions posées par certains actionnaires, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2012 se soldant par un bénéfice de 100 976 €.

Au cours des trois derniers exercices, il avait été décidé de distribuer :

2009	133 770 €.
2010	133 770 €
2011	133 770 €.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

.../...

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la somme de 100 976 €. en report à nouveau. Elle décide de prélever sur le report à nouveau :

- 5 048. €. pour la réserve légale de 5%
- 133 770. €. pour distribuer un dividende de 0.07 € par action.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'année et fixe les jetons de présence pour cet exercice à 8 000. €.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare expressément approuver ces conventions.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Roland SULITZER. Monsieur Roland SULITZER exercera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

.../...

.../...

SIXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d’Administrateur de Monsieur Arnaud GOBET. Monsieur Arnaud GOBET exercera cette fonction jusqu’à l’Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l’exercice 2018.

RESOLUTION ADOPTEE A LA MAJORITE
POUR 1 017 741 VOIX ET CONTRE 40 VOIX

SEPTIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Mademoiselle Rébecca SULITZER en qualité d’Administrateur. Mademoiselle Rébecca SULITZER exercera cette fonction jusqu’à l’Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l’exercice 2018.

RESOLUTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

HUITIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Didier IVARRA en qualité de Commissaire aux Comptes à compter de l’exercice statuant sur les comptes de 2013. Il exercera cette fonction jusqu’à l’AGO devant statuer sur les comptes de l’exercice 2019.

RESOLUTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

NEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et faire toutes publications.

RESOLUTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

Plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance est levée à 16h40.